

Publications des départements et des offices de la Confédération

Gasverbund Ostschweiz SA, conduite de gaz naturel Rickenbach–Wattwil Accroissement de la pression de service de 25 à 64 bar

Les 9 mai 1967 et 26 janvier 1972, le Conseil fédéral accordé à la SA Gasverbund Ostschweiz la concession avec droit d'expropriation pour la conduite de gaz naturel Rickenbach–Wattwil (canton de Saint-Gall), conformément à la loi du 4 octobre 1963 sur les installations de transport par conduites (LTC; RS 746.1). La pression de service a été limitée à 25 bar. La Landsgemeinde glaronnaise ayant décidé de raccorder le canton au réseau de gaz, il est prévu de construire une nouvelle conduite de haute pression allant de Wattwil à la plaine de la Linth, via le Ricken. Les études ont montré qu'avec les 25 bar autorisés, la conduite actuelle de Rickenbach–Wattwil (raccordée à la Gasverbund Ostschweiz) ne permet pas d'assurer l'approvisionnement de Glaris. La société demande donc l'autorisation d'en accroître la pression de service à 64 bar.

Il ressort d'une enquête de sécurité menée par l'Inspection fédérale des pipelines qu'on peut donner suite à cette requête si les modifications nécessaires sont apportées à certaines installations annexes. Ces travaux ne porteront pas atteinte aux droits de tierces personnes. Cependant, l'accroissement de la pression aurait pour effet que les distances de sécurité entre la conduite et des zones de construction, des bâtiments habités et des places occupées fréquemment par de grands rassemblements de personnes devraient passer de 5 à 10 m (art. 10 et 11 de l'ordonnance du 20 avril 1983 concernant les prescriptions de sécurité pour les installations de transport par conduites; RS 746.2). Des dérogations sont possibles (ordonnance du 11 septembre 1968 sur les installations de transport par conduites; RS 746.11).

En vertu de l'article 6 LTC, toute personne dont les intérêts seraient lésés par l'accroissement envisagé de la pression peut formuler des objections en s'adressant dans les 30 jours, par lettre recommandée, à l'office soussigné.

La question des distances de sécurité par rapport aux bâtiments existants est examinée d'office. Quiconque peut faire valoir un intérêt motivé à la possibilité de prendre connaissance des plans de la conduite dans les locaux de la Gaswerk SA, à Wattwil, ainsi que dans ceux de la Gasverbund Ostschweiz SA à Zurich. La future conduite Wattwil–Plaine de la Linth ne fait *pas l'objet* de la présente publication.

18 août 1987

Office fédéral de l'énergie:
Kapellenstrasse 14, 3003 Berne

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Chambrier Pierre-Alain, fils d'Aloys et de Micheline, née Lecoutre, né le 21 août 1954 à Rennaz, originaire de Chésereux VD, mécanicien, précédemment domicilié à 1800 Bex, Les Valentines, actuellement sans domicile connu; méc mot à btr S ob bl 5;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 11 septembre 1987, à 8 h. 30, à Pully, Le Prieuré, Salle des Vignerons, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service et d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

7 août 1987

Tribunal militaire de division 2:

Le président, Lt-colonel Michel Jatou

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Janin Christian, fils de Charly et de Liliane, née Kopp, né le 30 mai 1954, à Orbe, originaire de Morrens VD, monteur, actuellement sans domicile connu; gren chars à cp gren chars IV/18;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 6 octobre 1987, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service et d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

30 juillet 1987

Tribunal militaire de division 1:

Le président, Lt-colonel Roland Châtelain

Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Zglav Pedro, fils de Sergio et d'Imgard, née Boetschi, né le 6 janvier 1956, à Buenos-Aires (Argentine), originaire de Schönholzerswilen et de Buhwil, courtier en matières premières, actuellement sans domicile connu; SC ord bur à EM constr 14;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le vendredi 21 août 1987, à 8 h. 30, à Cully, Salle du tribunal de district, rue Davel 9, sous l'inculpation de révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

10 août 1987

Tribunal militaire de division 1:

Le président, Lt-colonel Michel Maillefer

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Bregy Roger, fils d'Andreas et d'Olga, née Perono, né le 11 avril 1957, à Genève, d'où originaire, expert-comptable, précédemment domicilié à 1261 Le Muids, villa l'Astrakan; app mitr à cp fus I/1;

Crettex Marcel, fils de René et d'Huguette, née Chaintron, né le 9 juillet 1960, à Genève, d'où originaire, chauffeur-livreur, précédemment domicilié à 1205 Genève, Boulevard d'Yvoy 5; fus à cp fus II/10;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 2 septembre 1987, à 8 h. 30, à Pully, Le Prieuré, Salle des Vignerons, sous l'inculpation pour Bregy d'insoumission intentionnelle, et pour Crettex, de révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

10 août 1987

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Edward-John Logoz

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.08.1987
Date	
Data	
Seite	1496-1498
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 193

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.